RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

911TRANSPORTS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : [redacted]

881 895 890 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 JUILLET 2025

L'an 2025
Le 22 juillet
A 16 heures,

Madame Laurence HADJEDJ,
demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 911TRANSPORTS,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de cogérant pour une illimitée, Monsieur Bruce HADJEDJ, demeurant [redacted]

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et le Titre III des statuts.

Monsieur Bruce HADJEDJ a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de gérant et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Laurence HADJEDJ

Signé par Laurence HADJEDJ
Le 28/07/2025
ID: tx_kbzBDrOXlBgW
Signed with
Universign